



Licenciment à l'amiable ou autres?

Par **yayan**, le **09/08/2011** à **23:26**

Bonjour,

Mon patron me propose un licenciement à l'amiable, car la société ne tient plus trop, il me dit que ce serai mieux, et que j'aurai une "prime"

mais je me demande si c'est pas mieux un licenciement économique?

quel est le plus avantageux pour le salarié svp?

merci bcp

Par **P.M.**, le **09/08/2011** à **23:41**

Bonjour,

Un licenciement à l'amiable n'existe pas...

Il y a [la rupture conventionnelle](#) mais surtout si vous avez plus de 2 ans d'ancienneté et comptez accepter [la CRP](#), le licenciement économique est préférable...

Par **yayan**, le **09/08/2011** à **23:43**

Oui il a proposer rupture conventionnelle, et oui j'ai plus de 2ans d'ancienneté, qu'est ce que la CRP svp?

il m'a dit que si on en vient jusqu'a licenciement éco , j'aurai pas de prime, vu que les caisses seront vides....

merci bcp

Par **P.M.**, le **10/08/2011** à **08:46**

Bonjour,

Il suffit de cliquer sur le lien en bleu de ma réponse précédente pour en savoir plus sur la CRP...

Curieux, si vous acceptez la rupture conventionnelle, les caisses ne sont pas vides et en cas de licenciement économique, elles le seraient, ce ne serait pas plutôt qu'il ne serait pas justifié

et donc abusif puisque de toute façon il y a la garantie de l'[AGS](#)